



Nom du judoka :

Cotisation due : pour une nouvelle adhésion en jaune,
pour quelqu'un déjà adhérent durant la saison 2021-2020 en vert

	Judo et ju jitsu	Babys et école de judo	Taiso
1 ^{er} membre du foyer	50 + 30+28 40+26+20	50+20+13 40+13+10	45+10 40+10
2 ^{ème} membre du foyer	50+20+13 40+13+10	45+13 40+13	45 +5 40+5
À partir du 3 ^{ème} membre du foyer	40	40	40

CONSIGNES CONCERNANT LA SAISON 2020-2021

Afin de pouvoir reprendre la pratique du judo, il va nous falloir observer quelques nouvelles règles nécessaires :

- 1)a. **Avant chaque entraînement**, il est nécessaire de venir au dojo après s'être douché et avoir été aux toilettes. De la même manière, le judogi est propre et vient tout juste d'être lavé. *Interdiction d'utiliser vestiaires collectifs.*
- 1)b. **À partir de 11ans**, on a un masque qui ne sera retiré qu'au moment de monter sur le tatami.
- 2) **On vient déjà habillé et en judogi** (que l'on a passé sous une veste de survêtement), et un sac personnel dans lequel on aura **un flacon de gel hydroalcoolique**, et **une gourde personnelle** si nécessaire à son nom. La fontaine ne sera pas accessible.
- 3) **On arrive 5 minutes avant la séance et on s'arrête dans le hall d'entrée.** Ensuite, seuls les judokas pourront aller plus loin. (Un seul accompagnant pour les mineurs.) Dans le hall, vérification du matériel par l'enseignant. **Aucun retard ne pourra plus être toléré.**
- 4) Ensuite, **on se rend dans le dojo et on dépose au bord du tatami ses affaires personnelles à l'endroit indiqué.** On dépose sa veste et son masque dans son sac, puis **on se nettoie les mains et les pieds avec un peu de gel avant de monter sur le tapis.**
- 5) **À la fin de la séance**, on se nettoie de nouveau les pieds et les mains avec un peu de gel, puis on récupère ses affaires personnelles et on sort par la porte de secours.
- 6) **Les accompagnateurs récupèrent les judokas au niveau de la sortie de secours**, et veillent à ce qu'ils reprennent une douche une fois rentrés à la maison.

Ces conditions particulières édictées par la fédération sont nécessaires à une reprise en toute sécurité : merci de les respecter au mieux !

Le club se garde le droit de refuser l'accès à toute personne ne présentant pas les garanties d'hygiène énoncées ci-dessus.

Autorisation parentale (à rendre datée et signée)

- > En cas d'accident, nous Parents, autorisons les responsables du Judo-Club à faire hospitaliser notre enfant afin que les interventions jugées nécessaires par le corps médical soient réalisées, y compris chirurgicales avec pratique (si nécessaire) de l'anesthésie générale.
- > Certifiez avoir pris connaissance et accepté les informations suivantes et précédentes, ainsi que le règlement intérieur porté à notre connaissance. Par ailleurs, nous notons que :
- > Le Judo-Club se dégage de toute responsabilité concernant les accidents survenus hors du tapis d'entraînement.
- > La licence assurance ne donne pas droit à une indemnité journalière en cas d'arrêt de travail dû à un accident survenu au cours de l'entraînement ou de compétition (pour ce faire un complément d'assurance doit être pris cf. informations sur formulaire FFJDA)

Droit à l'image : rayer la mention inutile

- 1) j'autorise ou je n'autorise pas que mon image ou celle de mon enfant soit transmise à la fédération lors de l'établissement de sa licence. J'ai en effet été informé(e) que transmise elle serait visible sur le site de la fédération (FFJudo,com) et que le club pourra l'afficher sur son site: <http://www.judoclubbruaysien.fr>
- 2) j'autorise ou je n'autorise pas que les photos prises par un membre du club lors d'événement, où j'apparais puissent être publiées sur le site du club: <http://www.judoclubbruaysien.fr>

À Bruay-la-Buissière Le

Nom et Prénom :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé »)

.....
.....
Le dossier d'inscription pourra être retiré au dojo des tombelles (hall d'accueil) ou téléchargé sur le site (www.judoclubbruaysien.fr) :

Mardi 8/9

de 18h à 18h30

pour les jeunes né(e)s en 2011, 2010, 2009

de 19h à 19h30

pour ceux et celles nés en 2008 déjà confirmés et avant

Mercredi 9/9

de 15h à 15h30

pour ceux et celles né(e)s en 2016 et 2015

de 16h15 à 17h15

pour les jeunes né(e)s en 2012, 2013, 2014

Le dossier d'inscription dûment rempli est à remettre impérativement lors des permanences qui se tiendront à partir du mardi 15/09 au DOJO DES TOMBELLES (salle de réunion face à l'entrée du dojo) et selon les mêmes horaires que le retrait des dossiers d'inscription. Le judoka pourra monter sur le tatami une fois le dossier complet déposé et vérifié. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge.

certificat médical :

Pour toute nouvelle adhésion fournir un certificat médical pour cette saison 2020-2021 (qui sera valable 3 ans) avec la mention « *apte en compétition* »

Pour toute ré-adhésion : Compte tenu de la situation sanitaire actuelle – nous vous demandons de nous fournir un certificat médical pour cette saison 2020-2021 (qui sera valable 3 ans) avec la mention « *apte en compétition* » (directement sur le passeport judo pour les judokas qui en possèdent un). Néanmoins, vous pouvez bien sur opter pour l'attestation QS (sous réserve d'avoir déposé un CM dans les 2 années précédentes, d'avoir répondu au QS sport et de fournir l'attestation QS).

Pour le paiement : Conscients de l'incertitude de l'évolution de la crise sanitaire, nous avons décidé de mettre en place une stratégie qui devrait nous permettre de nous adapter au mieux à toute évolution. Il vous est demandé de payer le montant de la cotisation-licence 2020/2021 en trois fois. Les 3 chèques seront déposés à l'inscription puis débités – ou pas – en fonction de la poursuite ou pas de nos activités.

(Attention : seul un arrêt obligatoire émanant des autorités compétentes de nos activités pourra conduire à la suspension du paiement !) Les dates de retrait seront : 1^{er} paiement septembre 2020, 2^e paiement novembre 2020, 3^e paiement février 2021.

Les modalités de paiements sont : chèques, bons CAF, voire espèces

.....
.....
Réservé à l'administration Retour des documents (merci de ne rien inscrire) :

- formulaire FFJDA rempli, daté et signé : oui non
- certificat médical : passeport ou papier libre ou attestation QS
- mode de paiement : chèque (nombre : montant(s) :) liquide bons CAF

Pour information, le planning des entraînements :

JUDO : COMPLEXE DES TOMBELLES (2020-2021)

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	Mardi de 18h15 à 19h15 Entraînement des jeunes né(e)s en 2011, 2010, 2009	Mercredi de 15h à 16h Babys pour ceux et celles né(e)s en 2016 et 2015		Vendredi de 17h30 à 18h30 Entraînement des jeunes né(e)s en 2012, 2013, 2014	samedi 14h à 17h : kata, UV2, prépa technique grade à partir de 2008
	Mardi de 19h30 à 20h30 ceux et celles nés en 2008 déjà confirmés et avant	Mercredi de 16h15 à 17h15 Entraînement des jeunes né(e)s en 2012, 2013, 2014		Vendredi de 18h45 à 19h45 Entraînement des jeunes né(e)s en 2011, 2010, 2009 Vendredi de 20 à 21h30 Entraînements de tous ceux et celles nés en 2008 déjà confirmés et avant	

TAISO AU DOJO DU LYCE CARNOT (2020 2021)

Jeudi de 18h30 à 19h30